Séminaire du GCFA sur les finances de l'Eglise Méthodiste Unie - Conférences africaines

Questions survenues durant le séminaire en ligne

**Questions pour le Fonds épiscopal :**

1. Veuillez préciser ce que vous entendez par frais de déménagement ?

**Réponse :** Lorsqu'un évêque est nouvellement élu, nouvellement affecté ou prend sa retraite, le Fonds épiscopal couvrira les dépenses pour déplacer les biens de l'évêque et de sa famille dans la nouvelle maison.

1. Existe-t-il une obligation de bilan annuel pour l'assurance ?

**Réponse :** Non, l'assurance médicale est facultative, l'évêque la choisirait sur une base annuelle. Un bilan de la conférence n'est pas requis.

1. Sommes-nous obligés de soumettre une évaluation annuelle pour l'assurance ?

**Réponse :** Non, il n'y a pas d'exigence d'une évaluation annuelle pour l'assurance médicale, cependant, un bilan de santé annuel est fortement encouragé et est couvert à 100 % par le régime d'assurance.

1. Existe-t-il une assurance médicale pour les évêques retraités ?

**Réponse :** Au moment de la retraite, les évêques retraités ont la possibilité de souscrire à des assurances médicales, dentaires et visuels qui sont proposées. Ceci est un choix et n'est pas obligatoire.

1. Le fonds épiscopal est-il équitablement réparti entre les conférences annuelles ? Si non, comment ?

**Réponse :** L'indemnité de bureau peut varier selon la région épiscopale dans les conférences centrales en raison de situations économiques différentes. Les augmentations annuelles, le cas échéant, sont les mêmes dans toute la dénomination.

1. A combien s’élevé le salaire d'un évêque en Afrique ?

**Réponse :** Le salaire d'un évêque en Afrique est de 86 299 USD et l’indemnité de logement est de 16 000 USD.

1. Pourquoi ne payez-vous que les évêques et pas les surintendants de districts ?

**Réponse :** Le Fonds épiscopal est destiné au soutien des évêques uniquement.

1. Combien d'évêques partent à la retraite en 2024 à la conférence centrale du Congo ?

Réponse : 2 évêques de la région du Congo seront en retraite obligatoire en 2024.

**Questions juridiques :**

1. Y a-t-il des délégués obligatoires comprenant le nombre total de délégués des conférences annuelles à la Conférence générale ? Si oui, pouvez-vous nommer ces délégués obligatoires ?

**Réponse :** [Voici](https://www.umc.org/en/content/ask-the-umc-how-are-general-conference-delegates-chosen#:~:text=Each%20annual%20conference%20in%20Africa,Church%20has%20a%20concordat%20relationship.) un article qui peut aider à répondre à certaines de vos questions sur les délégués : [Comment les délégués à la Conférence générale sont-ils choisis ? (umc.org)](https://www.umc.org/en/content/ask-the-umc-how-are-general-conference-delegates-chosen#:~:text=Each%20annual%20conference%20in%20Africa,Church%20has%20a%20concordat%20relationship.)

Nous ne sommes au courant d'aucune disposition dans le Livre de Discipline qui exige qu'un poste/individu spécifique au sein de la conférence annuelle soit élu en tant que délégué. Le Livre de Discipline exige un nombre égal de délégués laïcs et du clergé. Nous croyons que c'est la seule exigence pour l'élection des délégués.

1. Quel sera l'effet net sur l’effectif des délégués de la CG 2020 à la suite des désaffiliations ? Cela aura-t-il un impact sur la Conférence générale de 2020 ?

**Réponse :** Il n'y a pas d'impact sur les délégués à GC 2020. Les décomptes de délégués étaient basés sur le nombre de membres disponibles lorsque les délégués ont été élus avant 2020.

1. La conférence annuelle peut-elle remplacer les délégués à la conférence générale qui ne sont pas en règle avec leurs conférences annuelles ?

**Réponse :** Le Conseil Juridique s'est prononcé sur le remplacement de délégués suppléants : <https://www.resourceumc.org/en/churchwide/judicial-council/judicial-council-decision-home/judicial-decisions/judicial-council-decision-1472>

**Extrait de la décision :** « Si le statut d'un délégué en tant que clergé ou laïc a changé depuis son élection, la personne n’a plus la qualité de délégué et doit être déclarée inéligible, et la vacance dans la délégation de la Conférence générale peut être comblée en élisant un nouveau délégué si la vacance ne peut être comblée par des délégués de suppléants.

1. Existe-t-il une possibilité que le « Plan Afrique » approuvé en 2016 CG soit mis en attente ?

**Réponse :** La Conférence générale devrait décider de la retarder ou de la modifier d'une manière ou d'une autre.

1. Y a-t-il une chance que les 5 postes vacants des évêques en Afrique ne soient pas pourvus en 2024 en raison du soutien décroissant apporté aux 20 évêques déjà existants ?

**Réponse :** La Conférence générale devrait décider de retarder ou de modifier d'une manière ou d'une autre l'ajout d'évêques.

1. Si des lois nationales spécifiques intègrent le Livre de Discipline de l'EMU et que, par conséquent, les lois du pays et le Livre de Discipline s’accordent. Sur quelle base le ¶ 2553 ne s'applique-t-il pas dans les conférences annuelles ? Pas clair et déroutant.

**Réponse :** La session extraordinaire de la Conférence générale de 2019 a adopté une législation qui a retardé le début de ¶ 2553 dans les conférences centrales. Il n'entrerait en vigueur que 12 mois après la Conférence générale de 2020. Avec le retard dans la tenue de cette Conférence générale, cela a également retardé la mise en œuvre du ¶2553 dans les conférences centrales.

Cette formulation a été ajoutée au ¶ 543.17. Il s'applique à toutes les lois adoptées lors de la GC 2019, pas seulement au ¶ 2553.

La langue actuelle du paragraphe est disponible sur ce lien : <https://www.umofficialresources.com/updates>

1. **Information :** Pour ceux qui ne l'ont peut-être pas, les changements apportés à la Discipline par la session spéciale de 2019 de la Conférence générale sont disponibles ici, y compris le libellé ajouté au ¶ 543.17 qui retarde la mise en œuvre des changements dans les conférences centrales : <https://www.umofficialresources.com/updates>
2. Quels critères la Conférence générale utilise-t-elle pour délimiter l'emplacement géographique qui permet d'avoir un évêque résidentiel dans toute conférence qui est sous la zone épiscopale ?

**Réponse :** Le ¶ 404.1 décrit les critères que le Comité permanent chargé des affaires des Conférences centrales doit prendre en compte pour faire des recommandations à la Conférence générale sur le nombre de régions épiscopales dans les conférences centrales. Le paragraphe dit :

« Le Comité permanent chargé des affaires des Conférences centrales :

1. Prendra en compte ces critères dans l'ordre de priorité suivant :
   1. Le nombre de conférences de charge et le nombre de membres actifs du clergé dans les régions épiscopales ;
   2. La taille géographique des zones épiscopales, mesurée par les miles carrés/km carrés, et le nombre de fuseaux horaires et de nations ;
   3. La structure des régions épiscopales, mesurée par le nombre de conférences annuelles, et l'ensemble des membres de l'église dans toutes les conférences annuelles, annuelles provisoires, missionnaires et les missions dans les régions épiscopales.
2. Procédera à une analyse plus approfondie du contexte et du potentiel missionnaire des changements dans les zones épiscopales ».

**Questions pour le Département des Données :**

1. Qu'est-ce que le « BAC » ?

**Réponse :** Le « BAC », (*Business of the Annual Conference,* en anglais) est l'ordre des points discutés lors de la conférence annuelle.

1. Où peut-on trouver les lignes directrices pour le Procès-Verbal ou Journal de la conférence annuelle ?

**Réponse :** <http://gcah.org/resources/manual-for-annual-conference-commission-on-archives-history> & <http://gcah.org/resources/working-with-memoirs>

1. Le Procès-Verbal (Journal) de la conférence doit-il inclure les rapports des comités de la conférence annuelle ?

**Réponse :** Oui, le Journal peut inclure les rapports des comités de la conférence annuelle.

1. Le GCFA peut-il mettre à disposition d'autres outils de collecte de données statistiques tels que des logiciels pour collecter des données trimestriellement ?

**Réponse :** Ceci est un projet que GCFA prévoit mettre en œuvre après la prochaine Conférence Générale.

1. Je suggère qu'il y ait une formation pour les statisticiens de conférence afin de corriger les erreurs commises dans ce domaine.

**Réponse :** La formation est importante et le GCFA va réaliser une formation pour les conférences centrales.

1. L’ordre des points discutés lors de la conférence annuelle doit-il être unique ou peut-il dépendre des activités de la conférence annuelle.

**Réponse :** L’ordre de déroulement de la conférence annuelle provient du Livre de Discipline. Chaque conférence peut ajouter des informations supplémentaires au besoin dans la section réservée aux Divers.

1. Existe-t-il un moyen d'organiser une formation en présentielle pour les statisticiens sur la collecte de données ?

**Réponse :** La formation est importante et le GCFA va réaliser une formation pour les conférences centrales.

1. Pourquoi les statistiques annuelles sont-elles importance pour le GCFA. Y-a-t-il un avantage pour la conférence annuelle en rapport avec sa représentation à la Conférence générale ?

**Réponse :** Le GCFA fournit des informations à la Commission de la Conférence générale et utilise les rapports statistiques dans les journaux de la Conférence annuelle pour déterminer le nombre de délégués à la Conférence générale. Ceci est décrit dans le Livre de Discipline ¶511.5.

**Questions pour les finances :**

1. Quel est le plan pour récupérer la baisse de 23 % des contributions connexionnelles ? Quelle stratégie mettre en place pour relever la barre des finances épiscopales qui sont déficitaires ?

**Réponse :** Voici quelques approches qui nous permettrons de rattraper le déficit :

* 1. Augmenter des dons.
  2. Que les délégués à la Conférence Générale réexamine le nombre d'évêques, y compris les cinq évêques supplémentaires en Afrique. Le déficit peut être réduit si le nombre maximum d'évêques autorisé n’est pas atteint (cependant, il faut noter que le GCFA n'a aucune autorité pour recommander une réduction du nombre d'évêques).
  3. Le GCFA, en collaboration avec UMCOM, va réaliser des programmes de gestion efficaces dans toutes Conférences centrales, y compris en Afrique.
  4. Les Evêques Palmer et Bickerton vont rencontrer le Collège des évêques d'Afrique pour élaborer une stratégie sur le prochain quadriennat, y compris le nombre d'évêques et le nombre de de rencontre sur la gestion efficace.

1. Quelle est la cause profonde de la désaffiliation des églises de l'Église Méthodiste Unie aux États-Unis et quelle sera la solution pour stopper ces désaffiliations ?

**Réponse :** La déclaration qui a justifié la législation retenue sous la forme du ¶ 2553 affirmait qu'il s'agirait d'un « processus cohérent pour les églises locales qui souhaitent se désaffilier… sur la base des désaccords liés à la sexualité humaine. Les désaffiliations conformément au ¶ 2553 ne seront plus possibles après le 31 décembre 2023. Nous ne savons pas si la Conférence générale adoptera une disposition similaire à l’avenir.

1. Pouvez-vous souligner la raison pour laquelle le conseil d'administration du GCFA a réduit le pourcentage de base à 23 % ?

**Réponse :** Comme expliqué dans les diapositives 95 à 99, la capacité des églises locales aux États-Unis a diminué en raison des impacts du COVID-19 et de la désaffiliation.

1. Quelle stratégie a été mise en place pour faire augmenter les répartitions de l'Afrique de 17% à un meilleur pourcentage ?

**Réponse :** Cette réunion du 14 aout 2023 fait partie de ce processus. Il donne aux premiers responsables de l'EMU en Afrique, les informations à partager avec vos églises locales et les membres.

1. Les conférences sont en dilemme face aux situations de 2024 où certaines ne savent pas encore où elles seront affiliées. Quels conseils pouvez-vous donner pour inciter les conférences à augmenter les apports ?

**Réponse :** L'EMU est une église connexionnelle. Apporter les contributions connexionnelles à l'Église générale renforcera toute la connexion.

1. Prévoyez-vous des désaffiliations/retraits d'églises/conférences annuelles en Afrique ?

**Réponse :** Nous ne pouvons pas prédire cela. Si la Conférence générale décidait d'établir un autre processus de désaffiliation qui serait applicable en Afrique, la décision de se désaffilier serait entre les mains de ceux à qui la Conférence générale donne cette autorité.

1. La formule de répartition des contributions connexionnelles met en relation les apports et un PIB a majorité rurale qui est faible. Comment cela serait-il une solution aux énormes dépenses de l'Afrique ?

**Réponse :** Actuellement, le taux de collecte des contributions en Afrique n'est que de 17 %. Il est peu probable que des contributions sur la base d’un PIB plus élevé augmente les entrées des contributions connexionnelles.

1. Avons-nous des informations détaillées sur les capacités à contribuer des Conférences centrales ? Si oui, est-ce que les conférences annuelles qui ne parviennent pas à augmenter leurs apports, sont-elles informées ou ont-elles reçu des notifications pour améliorer leurs apports ?

**Réponse :** Nous communiquons régulièrement avec les directions épiscopales concernant l'état des apports de leur région épiscopale respective. Nous publions également ces information sur le site du GCFA : <https://www.gcfa.org/_files/ugd/5524b1_43fe2855eeed46a7af107e203e21de2c.pdf>

1. Quelles sont les procédures à suivre lorsque les conférences souhaitent utiliser à d'autres fins des fonds qui n’ont pas été employés ou des soldes de projets inactifs ?

**Réponse :** Si les fonds ont été donnés avec un but précis, ils ne peuvent être utilisés qu’à cette fin-là, y compris sans l'approbation du donateur. Si des fonds n'ont pas été restreint à des objectifs précis, le Conseil qui administre ces fonds peut réorienter l’utilité des financements qui n’ont pas été dépenses.

**Questions Générale :**

1. Qui est-ce que les participants contacter pour des questions à l'avenir ?

**Réponse :** Ndzulo Tueche est notre responsable des relations connexionnelles pour les conférences centrales. Il peut être contacté à l’adresse [ntueche@gcfa.org](mailto:ntueche@gcfa.org), par WhatsApp au +1.615.400.1051 ou sur son numéro local de Côte d'Ivoire au +225.0707.24.51.80.